



## **Caractérisation écologique des sites, accès et fenêtres donnant sur le fleuve pour la communauté autochtone d'Essipit**



**Mars 2003**

## **Conception et réalisation**

### **Directeur de projet :**

Nicolas Roy, géomorphologue, M.Sc.A., Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

### **Chargé de projet :**

Dominic Francoeur, géographe, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

### **Nous tenons également à remercier les personnes suivantes pour leur contribution technique :**

Sophie De Ruyver, biologiste, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Hans Frédéric Ellefsen, biologiste, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Jacques Bernier, agent de communication, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Nancy Imbeault, secrétaire administrative, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Jannine Villeneuve, communauté autochtone d'Essipit

## **Partenaires financiers**

**Interactions communautaires de SLV 2000**

**Développement économique Canada**

**ATR Manicouagan**

**Pêches et Océans Canada**

**MRC de la Haute-Côte-Nord**

**Ministère des Ressources naturelles du Québec**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction et historique .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Localisation de la communauté autochtone et des SAF .....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Principales composantes biophysiques du littoral de la communauté autochtone.....</b>	<b>3</b>
3.1	Composantes physiques d'intérêt.....	3
3.2	Composantes biologiques d'intérêt .....	3
<b>4</b>	<b>Fiches descriptives des SAF de la communauté autochtone.....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Discussion.....</b>	<b>11</b>
<b>6</b>	<b>Sensibilité écologique .....</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>Recommandations pour le développement durable des SAF .....</b>	<b>11</b>
<b>8</b>	<b>Prise en charge des sites d'importance .....</b>	<b>12</b>
<b>9</b>	<b>Références .....</b>	<b>12</b>

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 - Fiche descriptive des chalets Shipek d'Essipit .....	6
Tableau 2 - Fiche descriptive des chalets de l'Anse-à-Jos et de l'Anse-à-Yves d'Essipit .....	8
Tableau 3 - Fiche descriptive du sentier pédestre culturel d'Essipit .....	9
Tableau 4 – Fiche descriptive du complexe d'hébergement Natakam d'Essipit .....	10

### **Liste des cartes**

Carte 1 - Localisation des SAF de la communauté autochtone d'Essipit .....	2
Carte 2 - Les chalets Shipek (SAF # 1).....	5
Carte 3 - Chalets de l'Anse-à-Jos et de l'Anse-à-Yves (SAF # 2), sentier pédestre culturel d'Essipit (SAF # 3) et condos Natakam (SAF # 4).....	7

### **Liste des annexes**

Annexe A - Fiches descriptives détaillées des SAF.....	13
Annexe B – Photographies.....	22

## **1 Introduction et historique**

Ce rapport est un extrait du rapport global couvrant la caractérisation des sites, accès et fenêtres publics (SAF) de l'ensemble des municipalités et communautés autochtones des MRC Haute-Côte-Nord et Manicouagan. Il couvre dans ce cas-ci la communauté autochtone d'Essipit.

Ce projet de caractérisation est issu des préoccupations ciblées par différents intervenants de la Côte-Nord sensibles au développement et en particulier à la problématique de l'accès aux rives du Saint-Laurent. En effet, en 1996, lors de la consultation publique du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pour la réalisation de son plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE), plusieurs participants ont démontré leur intérêt à mettre en valeur le littoral, en particulier en améliorant l'accès aux rives. C'est en 1998, lors de la parution du PARE, que le projet a enfin été défini. Il a par la suite été planifié au plan d'action de 1999 pour être finalement financé en 2000 par des partenaires du Comité ZIP (Interactions communautaires, Développement Économique Canada et l'ATR Manicouagan). Ceux-ci s'étaient tous montrés intéressés étant donné leurs préoccupations à l'égard du développement touristique nord-côtier encore à définir (mises à part la chasse et la pêche).

Ce projet s'intègre à la vision de l'Association touristique régionale (ATR) de Manicouagan qui vise le développement de l'offre touristique par la mise en place de la Route des baleines. Un des objectifs du projet est de mieux décrire les principaux accès à mettre en valeur pour chacune des municipalités et des deux communautés autochtones, dans une perspective de développement durable. Il permettra aussi de justifier les projets issus de la communauté quant à leur localisation et d'harmoniser le développement du littoral sur l'ensemble du territoire. Finalement, ce projet oriente le schéma de développement de la Route des baleines.

## **2 Localisation de la communauté autochtone et des SAF**

La communauté autochtone d'Essipit est située à environ 70 km à l'ouest de Forestville et à 30 km à l'est de Tadoussac. Elle compte environ 200 habitants et s'étend sur une courte bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. La Carte 1 localise les SAF publics recensés sur le territoire de cette communauté autochtone.

**Carte 1 - Localisation des SAF de la communauté autochtone d'Essipit**

### 3 Principales composantes biophysiques du littoral de la communauté autochtone

Le littoral de la communauté autochtone d'Essipit peut être divisé en une seule entité biophysique composée d'affleurements rocheux et d'anses.

#### 3.1 Composantes physiques d'intérêt

Le site d'Essipit est constitué de quatre affleurements de roche mère demeurant émergés à marée haute. Leur altitude et leur superficie sont relativement faibles. Notons également la présence de trois petites anses sur le territoire.

#### 3.2 Composantes biologiques d'intérêt

Les oiseaux coloniaux et migrateurs ainsi que les mammifères marins fréquentant ce secteur représentent la composante biologique majeure.

Complètement à l'est de la communauté, dans le secteur de la baie des Escoumins, des mouettes tridactyle et de Bonaparte arrivent par milliers durant l'automne. Parmi ces oiseaux, il est possible d'observer des mouettes pygmée et quelques fois des mouettes à tête noire et de Sabine. Au printemps, les canards plongeurs se retrouvent aux abords de la pointe à la Croix. On peut aussi observer d'assez près les becs-scie, les garrots, les macreuses et les kakawis. Étant donné la proximité (moins d'un kilomètre) de ce secteur, il arrive souvent de faire les mêmes observations que dans le secteur de la baie des Escoumins.

La communauté autochtone est située juste en aval de la zone de remontée des eaux profondes, qui caractérise la partie du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent s'étendant de Tadoussac à Les Escoumins. Le rivage côtier de ce secteur bénéficie ainsi de l'influence de cette remontée d'eaux froides qui enrichit en éléments nutritifs les eaux de surface longeant le littoral (Boisseau, 1998).

Ce phénomène favorise la colonisation de cet endroit par une forte concentration d'organismes marins, dont des mollusques. Notons aussi la présence de quelques espèces de mammifères marins (cétacés et phoques). Dans les eaux du fleuve, les autochtones possèdent une zone d'installation de filet pour la pêche.

### 4 Fiches descriptives des SAF de la communauté autochtone

Dans cette partie, les fiches descriptives présentent les principaux résultats des données recueillies sur le terrain pour chaque SAF de la communauté autochtone. Par ailleurs, vous trouverez, à l'annexe A, les fiches remplies lors du recensement ainsi que des photographies prises durant la caractérisation sur le terrain (Annexe B).

Les fiches donnent les informations utiles sur les trois types de SAF que l'on peut retrouver, soit :

- ⇒ **Site**
- ⇒ **Accès**
- ⇒ **Fenêtre**

L'appellation **site** désigne un territoire public ou privé de grande valeur et désigné comme tel en raison de son caractère exceptionnel (historique, habitats littoraux d'intérêt, biologique, écologique, etc.). L'**accès** est un emplacement de propriété publique ou privée, limitrophe au

Saint-Laurent, offrant à la population en général un contact physique avec celui-ci. La **fenêtre** désigne un territoire public ou privé où il est possible d'observer le milieu marin sans avoir d'accès au littoral.

Lorsque le SAF se retrouve à l'intérieur ou tout près d'un habitat littoral d'intérêt, nous retrouvons sur la fiche un endroit qui le mentionne. De plus, une carte localise de façon détaillée chaque SAF. Finalement, le reste de la fiche est composé de données physiques (accessibilité, degré d'accessibilité, distance du fleuve, aménagement existant et prévu, longueur de la rive accessible et présence de pente) et de caractéristiques spécifiques à ce site d'observation terrestre (potentiels et contraintes).

Un total de quatre fiches sont présentées pour le territoire de cette communauté autochtone, ce qui représente quatre accès recensés.

Les chalets Shipek (SAF # 1) se retrouvent sur le territoire de la municipalité de Les Escoumins, mais ils appartiennent à la communauté autochtone. C'est un très bel endroit pour l'observation de baleines, des oiseaux migrateurs et marins. Au nombre de six, les chalets offrent la détente aux touristes et le paysage excite les yeux de ces derniers.

Ensuite, il y a le secteur où l'on retrouve tous les autres SAF, secteur situé au cœur de la communauté autochtone et qui permet aux touristes d'observer les beautés du milieu marin. Les chalets de l'Anse-à-Jos et de l'Anse-à-Yves (SAF # 2), le sentier pédestre culturel (SAF # 3) ainsi que les condos Natakam (SAF # 4) sont des sites privilégiés par la présence d'énormes concentrations d'oiseaux migrateurs durant l'automne. Le dernier SAF est un tout nouveau site où il est possible d'y réaliser un séjour de luxe et de beauté en plus d'y avoir un dépaysement unique avec vue spectaculaire sur la mer.

**Carte 2 – Les chalets Shipek (SAF # 1)**

**Tableau 1 - Fiche descriptive des chalets Shipek d'Essipit**

Municipalité	Les Escoumins
MRC	Haute-Côte-Nord
Propriétaire	Communauté autochtone Essipit
No du site	1
Nom	Chalets Shipek

Site	
Accès	X
Fenêtre	
Milieu fragile	

Accessibilité	Par la route 138, en direction de Baie-Comeau, vous tournez à droite, à environ 3 950 mètres après le pont à l'entrée de la municipalité de Les Escoumins. Ensuite, les Chalets Shipek se situent au bout de ce chemin.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Degré d'accessibilité	L'accessibilité est facile.
-----------------------	-----------------------------

Distance du fleuve	Entre 0 et 150 mètres
--------------------	-----------------------

Aménagement existant	Motels, aire de camping, tables de pique-nique et stationnement devant les motels et chaque aire de camping.
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aménagement prévu	Aucun
-------------------	-------

Longueur de la rive accessible	Environ 500 mètres
--------------------------------	--------------------

Présence de pente	Oui <input checked="" type="checkbox"/> X Non <input type="checkbox"/>	Pourcentage de la pente (%)	<input type="text" value="0 - 10"/>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------

Intérêt(s)	La vue sur le fleuve est superbe et il est possible d'observer des mammifères marins, des oiseaux marins et migrants.
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Problème(s)	Aucun
-------------	-------

**Carte 3 – Chalets de l’Anse-à-Jos et de l’Anse-à-Yves (SAF # 2), sentier pédestre culturel d’Essipit (SAF # 3) et condos Natakam (SAF # 4)**

**Tableau 2 - Fiche descriptive des chalets de l'Anse-à-Jos et de l'Anse-à-Yves d'Essipit**

Communauté autochtone	Essipit	Site	
MRC	Haute-Côte-Nord	Accès	X
Propriétaire	Communauté autochtone Essipit	Fenêtre	
No du site	2	Milieu fragile	X
Nom	Chalets des Anses-à-Jos et à-Yves		

Accessibilité	Par la route 138, en direction de Baie-Comeau, vous tournez à droite avant d'entrer dans la municipalité de Les Escoumins sur la rue de la Réserve. Ensuite, vous tournez à gauche, sur la rue de l'Anse-à-Jos, après environ 1 200 mètres et les chalets se situent au bout de cette rue.	
Degré d'accessibilité	L'accessibilité est facile.	
Distance du fleuve	Entre 0 et 50 mètres	
Aménagement existant	Chalets, plage à marée basse en face des chalets de l'anse-à-Jos, tables de pique-nique et stationnement devant les chalets.	
Aménagement prévu	Aucun	
Longueur de la rive accessible	Environ 50 mètres	
Présence de pente	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Pourcentage de la pente (%) <input type="text" value="0 - 15"/>
Intérêt(s)	Les Chalets se retrouvent à moins de 50 mètres du bord de l'eau. La vue est magnifique et il est possible d'observer des mammifères marins ainsi que des oiseaux migrateurs.	
Problème(s)	Aucun	

**Tableau 3 - Fiche descriptive du sentier pédestre culturel d'Essipit**

Communauté autochtone	Essipit	Site	
MRC	Haute-Côte-Nord	Accès	X
Propriétaire	Communauté autochtone Essipit	Fenêtre	
No du site	3	Milieu fragile	X
Nom	Sentier pédestre culturel d'Essipit		

Accessibilité	Par la route 138, en direction de Baie-Comeau, vous tournez à droite avant d'entrer dans la municipalité de Les Escoumins sur la rue de la Réserve. Ensuite, vous tournez à gauche après environ 650 mètres (juste avant le Centre communautaire) sur la rue du Centre. L'entrée du sentier se situe au bout du chemin à environ 200 mètres. Il y a aussi une entrée sur la rue Mashkuss.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Degré d'accessibilité	L'accessibilité est facile.
-----------------------	-----------------------------

Distance du fleuve	Entre 0 et 1 500 mètres
--------------------	-------------------------

Aménagement existant	Stationnement au Centre de réservation pour le sentier et un belvédère.
----------------------	-------------------------------------------------------------------------

Aménagement prévu	Aucun
-------------------	-------

Longueur de la rive accessible	Environ 500 mètres avec 1 450 mètres de sentier réaménagé.
--------------------------------	------------------------------------------------------------

Présence de pente	Oui <input checked="" type="checkbox"/> X Non <input type="checkbox"/>	Pourcentage de la pente (%) <input type="text" value="0 - 10"/>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Intérêt(s)	Une fois arrivé sur le bord de l'eau, il est possible d'observer des mammifères marins ainsi que des oiseaux migrateurs. Il y a aussi une superbe vue sur le fleuve.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Problème(s)	Aucun
-------------	-------

**Tableau 4 – Fiche descriptive des condos Natakam d’Essipit**

Communauté autochtone	Essipit	Site	
MRC	Haute-Côte-Nord	Accès	X
Propriétaire	Communauté autochtone Essipit	Fenêtre	
No du site	4	Milieu fragile	X
Nom	Condos Natakam		

Accessibilité	Par la route 138, en direction de Baie-Comeau, vous tournez à droite avant d'entrer dans la municipalité de Les Escoumins sur la rue de la Réserve. Ensuite, cette rue devient la rue Mashkuss et après vous tournez à gauche sur la rue Tashi. Les condos se situent au bout de cette rue.	
Degré d'accessibilité	L'accessibilité est facile.	
Distance du fleuve	Entre 0 et 50 mètres	
Aménagement existant	Stationnement pour une vingtaine de véhicules et huit bâtiment de quatre condos chacun (32 condos en deux sections de quatre bâtiments).	
Aménagement prévu	Aucun	
Longueur de la rive accessible	Environ 130 mètres	
Présence de pente	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Pourcentage de la pente (%) <input type="text" value="0 - 15"/>
Intérêt(s)	Le complexe d'hébergement se situe à moins de 30 mètres du bord de l'eau. La vue est magnifique et il est possible d'observer des mammifères marins et des oiseaux migrateurs.	
Problème(s)	Aucun	

## 5 Discussion

Située à l'entrée est du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, la communauté autochtone d'Essipit se démarque par sa beauté fortement reliée au fleuve. Ce secteur est l'un des sites de plongée des plus recherchés à l'est du Canada pour la diversité de sa vie marine. Certains mammifères marins nous offrent également des spectacles saisissants.

De plus, il est important de mentionner que sur le territoire de cette municipalité il y a environ 0,4 km de routes, de rues et de sentiers qui permettent de voir le fleuve.

## 6 Sensibilité écologique

L'importance écologique relative à la communauté autochtone d'Essipit est plutôt faible. En effet, quoique le site présente quelques éléments biologiques intéressants (oiseaux et faune marine), sa valeur écologique est restreinte comparativement à plusieurs autres sites où la concentration et la diversité des composantes biologiques sont nettement supérieures.

## 7 Recommandations pour le développement durable des SAF

En fonction des caractéristiques des quatre SAF se retrouvant sur le territoire de la communauté autochtone d'Essipit, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu soit axé à la fois vers la protection et la mise en valeur du milieu marin. Il faut cependant faire une mise en garde pour que le développement se fasse en harmonie avec la fragilité de certains milieux.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- **Favoriser la mise en place de mesures de protection :**
  - Porter une attention particulière au piétinement de la végétation dans le sentier.
  - Évaluer les répercussions de la fréquentation piétonnière à l'intérieur du sentier et élaborer des mesures de protection proportionnelles aux conclusions.
  - Évaluer la possibilité de circonscrire la circulation piétonnière à un seul sentier (ex. balises).
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité de milieux naturels tels que les aires de concentration d'oiseaux migrateurs.
  - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur (interprétation ou autres), aux périodes de reproduction de certaines espèces animales (notamment les oiseaux coloniaux).
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire de la communauté autochtone et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux.
- **Maintenir et consolider la vocation de mise en valeur de tous les SAF :**
  - Consolider l'aménagement du sentier culturel.

- Mettre en place, à l'intérieur de tous les SAF, des activités d'observation du fleuve, de la faune et de la flore à l'aide de panneaux d'interprétation et de télescopes permettant l'observation des mammifères marins en lien avec une vocation de protection et de mise en valeur.
- Établir des liens à l'aide de panneaux entre les divers sites d'observation (SAF) du milieu marin.

## 8 Prise en charge des sites d'importance

Un projet de développement pour tous les SAF pourrait avoir comme avantage **d'augmenter la rétention touristique régionale par la mise en valeur d'un pôle d'attraction du circuit touristique régional**. La mise en valeur de ces sites pourrait également avoir comme avantage de permettre l'établissement d'un système de suivi des populations animales et de l'évolution générale de cet habitat. De plus, cela permettrait d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les autres composantes biologiques du secteur (poissons, invertébrés, algues, etc.) et sur les relations écologiques entre les diverses espèces fauniques et floristiques ainsi qu'entre ces espèces et le milieu.

La mise en œuvre d'un projet de mise en valeur nécessite la **prise en charge de sa gestion par un organisme du milieu**. Celui-ci pourrait être voué à ce genre d'action, tel un comité touristique local créé par des citoyens de la région et de la communauté. Par ailleurs, une collaboration étroite d'organismes régionaux tels que le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, l'Association touristique régionale de Manicouagan, le Comité Côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites et le Centre local de développement devrait également être envisagée.

## 9 Références

BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.

## **Annexe A - Fiches descriptives détaillées des SAF**

# FICHE : 1

NOM : Chalets Shipek

**Localisation**

Communauté autochtone d'Essipit
MRC : Haute-Côte-Nord
Coord. : 5 357 836 472 189

Site	
Accès	X
Fenêtre	
Milieu fragile	

**Site, accès ou fenêtre**

En opération	X
En réalisation	
Projeté	
Fermé	

**Degré d'accessibilité**

<input checked="" type="checkbox"/>	Facile
<input type="checkbox"/>	Difficile

**Propriétaire(s)**

Communauté autochtone d'Essipit

**Organismes**

Aucun

**Organisme(s) impliqué(s)**

Aucun

**Composantes**

**Réalisées**

Accueil	X
chalets	X
Stationnement	X
Aire de camping	X

**# Photographie :**

Chalets Shipek # 1 au # 9

**DESCRIPTION # : 1**



Superficie :	30 000 m <sup>2</sup>	Nature du sol :	1	Roc et sable
Relief de la rive :	Pente faible		2	Roc et sable
Longueur de la rive :		Végétation :	1	N.D. (non disponible)
total :	350 m		2	Arbustes et herbacés
naturelle :	100% type : roc	Exposition :		
artificielle :	type :	soleil :	75%	
reconstituée :	type :	vent :	50%	
Présence de pente :		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
pourcentage :	Entre 1 et 5 %			
Intérêt(s) particuliers(s) : vue sur le fleuve et la possibilité d'observer des oiseaux migrateurs, marins et des mammifères marins				
Problème(s) particulier(s) : Aucun				
Observation de mammifères marins :		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Observation d'oiseaux :		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

**Utilisation**

Zonage : public
Utilisateur(s) : les touristes

**Réalisation**

Intervention(s) prévue(s) :
Échéance(s) prévue(s) :

**Remarques**

Observation(s) :
Recommandation(s) :
type :
Coûts :

**Référence(s) documentaire(s) :**

Date du relevé de terrain : 21 juin 2001

par : Dominic Francoeur

# FICHE : 2

NOM : Chalets de l'Anse-à-Jos et de l'Anse-à-Yves

**Localisation**

Communauté autochtone d'Essipit
MRC : Haute-Côte-Nord
Coord. : 5 354 143 470 689

Site	
Accès	X
Fenêtre	
Milieu fragile	

**Site, accès ou fenêtre**

En opération	X
En réalisation	
Projeté	
Fermé	

**Degré d'accessibilité**

<input checked="" type="checkbox"/>	Facile
<input type="checkbox"/>	Difficile

**Propriétaire(s)**

Communauté autochtone d'Essipit

**Organismes**

Aucun

**Organisme(s) impliqué(s)**

Aucun

**Composantes**

**Réalisées**

chalets	X
Stationnement	X
Mise à l'eau (pour kayak seulement)	X

**# Photographie :**

Panoramique des chalets de l'Anse-à Jos  
Chalets de l'Anse-à-Jos # 1 et # 2  
Chalets de l'Anse-à-Yves

**DESCRIPTION # : 2**



Superficie : 25 000 m <sup>2</sup>	Nature du sol : 1 Roc
Relief de la rive : Pente forte (cap de roche)	2 Roc
Longueur de la rive : total : 350 m	Végétation : 1 N.D. (non disponible)
naturelle : 100% type : roc	2 Arbres et arbustes
artificielle type :	Exposition :
reconstituée : type :	soleil : 75%
	vent : 50%
Présence de pente : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
pourcentage : Entre 1 et 10 %	
Intérêt(s) particuliers(s) : vue sur le fleuve et la possibilité d'observer des oiseaux migrateurs, marins et des mammifères marins	
Problème(s) particulier(s) : Aucun	
Observation de mammifères marins : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Observation d'oiseaux : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

**Utilisation**

Zonage : public
Utilisateur(s) : les touristes

**Réalisation**

Intervention(s) prévue(s) :
Échéance(s) prévue(s) :

**Remarques**

Observation(s) :
Recommandation(s) :
type :
Coûts :

Référence(s) documentaire(s) :

Date du relevé de terrain : 21 juin 2001

par : Dominic Francoeur

# FICHE : 3

NOM : Sentier pédestre culturel

**Localisation**

Communauté autochtone d'Essipit  
MRC : Haute-Côte-Nord  
Coord. : 5 353 894  
470 701

Site	
Accès	X
Fenêtre	
Milieu fragile	

**Site, accès ou fenêtre**

En opération	X
En réalisation	
Projeté	
Fermé	

**Degré d'accessibilité**

<input checked="" type="checkbox"/>	Facile
<input type="checkbox"/>	Difficile

**Propriétaire(s)**

Communauté autochtone d'Essipit

**Organismes**

Aucun

**Organisme(s) impliqué(s)**

Aucun

**Composantes**

**Réalisées**

Sentier	X
Tour d'observation	X
Refuge	X

**# Photographie :**

Panoramique du sentier pédestre # 1 et # 2  
Sentier pédestre # 1 au # 8

**DESCRIPTION # : 3**



Superficie : 25 000 m <sup>2</sup>	Nature du sol : 1 Roc
Relief de la rive : Pente faible	2 Roc
Longueur de la rive :	Végétation : 1 N.D. (non disponible)
total : 250 m	2 Arbres et arbustes
naturelle : 100% type : roc	Exposition :
artificielle type :	soleil : 75%
reconstituée : type :	vent : 50%
Présence de pente : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
pourcentage : Entre 1 et 5 %	
Intérêt(s) particuliers(s) : vue sur le fleuve et la possibilité d'observer des oiseaux migrateurs, marins et des mammifères marins	
Problème(s) particulier(s) : Aucun	
Observation de mammifères marins : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Observation d'oiseaux : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

**Utilisation**

Zonage : public
Utilisateur(s) : les touristes

**Réalisation**

Intervention(s) prévue(s) :
Échéance(s) prévue(s) :

**Remarques**

Observation(s) : Réaménagement du sentier : nouveau ponceau, réaménagement du refuge, patio, table de pique-nique, escalier, passerelle, nettoyage du sous-bois et balisement du sentier par de la poussière de pierre (réalisé en 2001 et 2002).
Recommandation(s) :
type :
Coûts :

Référence(s) documentaire(s) :

Date du relevé de terrain : 21 juin 2001

par : Dominic Francoeur

# FICHE : 4

NOM : Condos Natakam

**Localisation**

Communauté autochtone d'Essipit
MRC : Haute-Côte-Nord
Coord. : 5 353 445 470 718

Site	
Accès	X
Fenêtre	
Milieu fragile	

**Site, accès ou fenêtre**

En opération	X
En réalisation	
Projeté	
Fermé	

**Degré d'accessibilité**

<input checked="" type="checkbox"/>	Facile
<input type="checkbox"/>	Difficile

**Propriétaire(s)**

Communauté autochtone d'Essipit

**Organismes**

Aucun

**Organisme(s) impliqué(s)**

Aucun

**Composantes**

**Réalisées**

Condominium	X
Stationnement	X
Sentier	X

**# Photographie :**

Panoramique du condos Natakam  
Condos Natakam # 1 au # 6

**DESCRIPTION # : 4**



Superficie :	30 000 m <sup>2</sup>	Nature du sol :	1	Roc
Relief de la rive :	Pente forte (cap de roche)		2	Roc
Longueur de la rive :		Végétation :	1	N.D. (non disponible)
total :	250 m		2	Arbres et arbustes
naturelle :	100% type : roc	Exposition :		
artificielle	type :	soleil :	75%	
reconstituée :	type :	vent :	50%	
Présence de pente :		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
pourcentage :	Entre 1 et 10 %			
Intérêt(s) particuliers(s) : vue sur le fleuve et la possibilité d'observer des oiseaux migrateurs, marins et des mammifères marins				
Problème(s) particulier(s) : Aucun				
Observation de mammifères marins :		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Observation d'oiseaux :		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

**Utilisation**

Zonage : public
Utilisateur(s) : les touristes

**Réalisation**

Intervention(s) prévue(s) :
Échéance(s) prévue(s) :

**Remarques**

Observation(s) : Un aménagement paysager a été fait : sentier aménagé, paysage, arbres et arbustes, pelouse, table de pique-nique (le tout réalisé en 2001 et 2002).
Recommandation(s) : Revêtement en asphalte prévu bientôt.
type :
Coûts :

**Référence(s) documentaire(s) :**

Date du relevé de terrain : 21 juin 2001

par : Dominic Francoeur

## **Annexe B – Photographies**

**Panoramique des chalets de l'Anse-à-Jos (SAF # 2)**



**Panoramique du sentier pédestre # 1 (SAF # 3)**



**Panoramique du sentier pédestre # 2 (SAF # 3)**



**Panoramique du condos Natakam (SAF # 4)**



**Chalets Shipek # 1 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 5 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 2 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 6 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 3 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 7 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 4 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 8 (SAF # 1)**



**Chalets Shipek # 9 (SAF # 1)**



**Sentier pédestre # 1 (SAF # 3)**



**Chalets de l'Anse-à-Jos # 1 (SAF # 2)**



**Sentier pédestre # 2 (SAF # 3)**



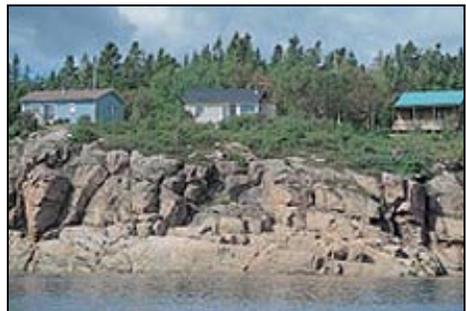
**Chalets de l'Anse-à-Jos # 2 (SAF # 2)**



**Sentier pédestre # 3 (SAF # 3)**



**Chalets de l'Anse-à-Yves (SAF # 2)**



**Sentier pédestre # 4 (SAF # 3)**



**Sentier pédestre # 5 (SAF # 3)**



**Sentier pédestre # 6 (SAF # 3)**



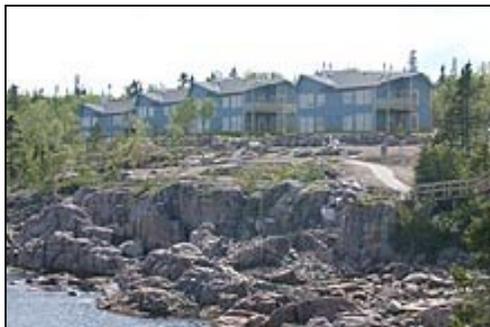
**Sentier pédestre # 7 (SAF # 3)**



**Sentier pédestre # 8 (SAF # 3)**



**Condos Natakam # 1 (SAF # 4)**



**Condos Natakam # 2 (SAF # 4)**



**Condos Natakam # 3 (SAF # 4)**



**Condos Natakam # 4 (SAF # 4)**



**Condos Natakam # 5 (SAF # 4)**



**Condos Natakam # 6 (SAF # 4)**

